



Cheques signé par le pere de mes enfants ai je un recours

Par **vividu06_old**, le **04/07/2007** à **11:50**

jusqu en 2004 je vivais avec le pere de mes enfants. Il s est servie de mon chèque et a fait des dettes en imitant ma signature. Lorsque je m en suis aperçu il était déjà très tard. J ai dû passer au tribunal pour faillite personnelle qui sera effective le 9 juillet de cette année. En dehors de ces dettes ils y a également 2 chèques impayés, un de 2400 euro et le second de 980 euro. actuellement je recherche auprès de la banque postale à qui on a fait ces chèques; mais ai je un recours sachant que je n ai jamais porté plainte. La poste fait un interdit bancaire de combien d années sachant que j ai une pénalité de 1210 euro à payer

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:37**

Bonjour.

Je vous conseille de porter plainte pour escroquerie auprès du commissariat de police et de vous constituer partie civile afin de demander réparation auprès du gentil papa de vos enfants.